

COVID-19 Monthly and general Information Update – March 21, 2022 / COVID-19 et information générale - Mise à jour du mois – le 21 mars 2022

***** *Le français suit* *****

Hello,

We would like to send you a few updates regarding COVID-19 and ask you to share this information in your networks. Please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates. Please note that we have included an additional section with general information about the agriculture and agri-food sector.

AAFC will send updated information as soon as it becomes available.

INFORMATION ON COVID-19

1. **Government of Canada will remove pre-entry test requirement for fully vaccinated travelers on April 1**

Please be advised that, *effective April 1, 2022, at 12:01 AM EDT*, fully vaccinated travellers will no longer need to provide a pre-entry COVID-19 test result to enter Canada by air, land or water. Fully vaccinated travellers seeking to arrive in Canada before April 1, 2022, must still have a valid pre-entry test.

The Temporary Foreign Worker Program will continue to keep you apprised of any new information as they receive it, and invite you to visit the travel.gc.ca for further details and updates.

2. **Easing of border measures for travellers that are now in effect as of February 28, 2022**

In addition to the federal [announcement](#) made on February 15, 2022, and to the travel.gc.ca web pages, please find:

- [COVID-19 testing](#) instructions and requirements.
- A Q&A document on Rapid Antigen Tests (see attached document).
- Updated instructions from the Public Health Agency of Canada:

Fully Vaccinated Travellers:

- [COVID-19: Requirements for fully vaccinated travellers and unvaccinated children less than 12 years of age - Canada.ca](#)
- [PHAC Recapitulative Publication \(Fully Vaccinated Travellers\) PDF](#)

Unvaccinated Travellers:

- [For unvaccinated travellers without symptoms of COVID-19 arriving in Canada by land, air or water - Canada.ca](#)
- [PHAC Recapitulative Publication \(Unvaccinated Travellers\) PDF](#)

3. **Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) COVID-19 Resources**

Throughout this pandemic, CCOHS, in partnership with the Public Health Agency of Canada, has developed a variety of products/services to help provide high-level COVID-19 related guidance in relation to public health, infection prevention, occupational safety guidance, training, and knowledge transformation to support a wide range of employment sectors and organizations across Canada, including the agriculture and agri-food sector.

CCOHS : Coronavirus (COVID-19) – Tips :

- [Controlling COVID-19 in the Workplace \(Hierarchy of Controls\)](#) infographic (updated)
- [Masks and Respirators in the Workplace: Source Control or PPE?](#) Infographic ****NEW****
- The “Employer Series” [page](#) has been fully updated

All CCOHS COVID-19 Health and Safety Resources are available [here](#) and on the [CCOHS Safe Work App](#) for FREE in both English and French.

4. **Information on Coronavirus disease (COVID-19) from the Public Health Agency of Canada**

There are a number of updated resources available on the Public Health Agency of Canada website for the public including an Outbreak Update and the COVID-19 Virtual Assistant: [Coronavirus disease \(COVID-19\)](#). Your organization may also be interested in:

General information:

- **NEW!** [NACI Statement: Recommendations on the use of Medicigo COVID-19 vaccine \(Covifenz\)](#)
- **NEW!** [Summary of the NACI statement of March 11, 2022](#)
- **Update:** [Mathematical modelling and COVID-19](#)
- **Update:** [SARS-CoV-2 variants: National definitions, classifications and public health actions](#)
- **Update:** [COVID-19: Cruise ship travel](#)
- **Update:** [2021 to 2022 seasonal influenza vaccine: Mobile guide for health professionals](#)
- **Update:** [Amendment to January 25, 2022: NACI updated recommendations on the use of COVID-19 vaccines in children 5 to 11 years of age](#)
- **Update:** [Vaccines for COVID-19: How to get vaccinated](#)
- **Update:** [COVID-19 infections among healthcare workers and other people working in healthcare settings](#)

Coronavirus disease (COVID-19): [Travel restrictions, exemptions and advice](#)

Coronavirus disease (COVID-19): [Awareness resources](#)

Additional Information:

- [Canadian Paediatric Society webinar: COVID-19 vaccine for ages 5-11 \(Part 2\)](#) Thursday, March 17, 2022 (12PM-1:15PM EST)

For any questions: phac.hpoc.stakeholders-partiesprenantes.cops.aspc@canada.ca

GENERAL INFORMATION ABOUT THE AGRICULTURE AND AGRI-FOOD SECTOR

5. **AgriCommunication program**

The AgriCommunication program is a three-year, up to \$8 million federal initiative focussed on increasing appreciation and pride in the contributions of farmers and the food industry. The goal is to help enhance public trust between Canadians and farmers by helping consumers to learn more about Canadian agricultural products, where they come from and how they are produced. For more information, please see the attachment.

We encourage you to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account (aafc.roundtable-table ronde.aac@agr.gc.ca).

Industry Engagement Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Government of Canada

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de diffuser ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAFC](#) pour les mises à jours les plus récentes. **Veuillez noter que nous avons inclus une section supplémentaire avec des informations générales se rapportant au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.**

AAFC enverra des informations actualisées dès qu'elles seront disponibles.

INFORMATION SUR LA COVID-19

1. **Le gouvernement du Canada retirera l'exigence relative au dépistage préalable à l'entrée pour les voyageurs entièrement vaccinés le 1er avril**

Nous vous informons *qu'à compter du 1er avril 2022, à 0 h 01 HAE*, les voyageurs entièrement vaccinés n'auront plus besoin de fournir un résultat de test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'entrée au Canada par voies aériennes, terrestres ou maritimes. Les voyageurs entièrement vaccinés qui souhaitent arriver au Canada avant le 1er avril 2022 devront toujours présenter un test valide avant l'entrée au pays.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires continuera de vous tenir au courant de toute nouvelle information au fur et à mesure qu'ils la recevrons, et vous invite à visiter le site voyage.gc.ca pour plus de détails et de mises à jour.

2. **Assouplissements aux mesures frontalières qui sont maintenant en vigueur depuis le 28 février 2022**

En complément à [l'annonce](#) fédérale faite le 15 février 2022 et aux pages web voyage.gc.ca, vous trouverez :

- Les instructions concernant les différentes exigences pour le [dépistage de la COVID-19](#).
- Un document de Q & R au sujet des tests antigènes rapides (voir la pièce jointe).
- Une mise à jour des instructions de l'Agence de santé publique du Canada :

Voyageurs entièrement vaccinés :

- [COVID-19 : Exigences pour les voyageurs entièrement vaccinés et les enfants non vaccinés de moins de 12 ans - Canada.ca](#)
- [ASPC Publication récapitulative \(voyageurs vaccinés\) PDF](#)

Voyageurs non vaccinés :

- [Pour les voyageurs non vaccinés ne présentant pas de symptômes de la COVID-19 arrivant au Canada par voie terrestre, aérienne ou maritime - Canada.ca](#)
- [ASPC Publication récapitulative \(voyageurs non vaccinés\) PDF](#)

3. **Ressources relatives à la COVID-19 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)**

Pendant la pandémie, le CCHST, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, a élaboré une variété de produits et de services pour aider à assurer une orientation de haut niveau liée à la COVID-19 en ce qui concerne la santé publique, la prévention des infections, les lignes directrices en matière de sécurité au travail, la formation et la transformation des connaissances afin d'appuyer un large éventail de secteurs d'emploi et d'organisations partout au Canada, y compris le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

CCHST: Coronavirus (COVID-19) - Conseils :

- [Infographie sur la prévention de la COVID-19 en milieu de travail](#) *Mis à jour!*
- [Les masques et respirateurs portés sur les lieux de travail : contrôle à la source, ou EPI?](#) Infographie **NOUVEAU**
- La [page](#) "Série Employeurs" a été entièrement mise à jour

Toutes les ressources du CCHST sur la santé et la sécurité du COVID-19 sont disponibles [ici](#) et sur l'[application CCHST - Sécurité au travail](#) GRATUITEMENT en anglais et en français.

4. **Informations sur les maladies à coronavirus (COVID-19) de l'Agence de la santé publique du Canada**

Il y a un certain nombre de ressources mises à jour disponibles sur le site Web de l'Agence de santé publique du Canada pour le public, ainsi que pour les professionnels de la santé, y compris notre **Mise à jour sur l'éclosion** et la **assistant virtuel COVID-19** : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#).

Informations générales:

- **NOUVEAU!** [CCNI : Recommandations sur l'utilisation du vaccin de Medicago contre la COVID-19 \(Covifenz\)](#)
- **NOUVEAU!** [le résumé de la déclaration du CCNI du 11 mars 2022](#)
- **Mise à jour** : [Modélisation mathématique et la COVID-19](#)
- **Mise à jour** : [Variants du SRAS-CoV-2 : Définitions, classifications et mesures de santé publique nationales](#)
- **Mise à jour** : [COVID-19 : Voyage en croisière](#)
- **Mise à jour** : [Vaccin antigrippal saisonnier de 2021 à 2022 : Guide mobile à l'intention des professionnels de la santé](#)
- **Mise à jour** : [Modification du 25 janvier 2022 : Recommandation actualisée sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 chez les enfants âgés de 5 à 11 ans du CCNI](#)
- **Mise à jour** : [Vaccination contre la COVID-19 : Manière de se faire vacciner](#)
- **Mise à jour** : [Infections par la COVID-19 parmi les travailleurs de la santé et les autres personnes travaillant dans les établissements de soins de santé](#)

Maladie à coronavirus (COVID-19): [Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyages](#)

Maladie à coronavirus (COVID-19): [Ressources de sensibilisation](#)

Informations supplémentaires:

- [Webinaire : La Société canadienne de pédiatrie, webinaire sur les vaccins COVID-19 pour les 5 à 11 ans](#), Jeudi 17 mars 2022 (12h00 - 13h15 EST)

Pour toutes questions: phac.hpoc.stakeholders-partiesprenantes.cops.aspc@canada.ca

INFORMATION GÉNÉRALE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

5. **Le programme Agri-communication**

Le programme Agri-communication est une initiative fédérale triennale qui prévoit jusqu'à 8 millions de dollars concentré sur les connexes qui accroissent l'appréciation et la fierté à l'égard des contributions des producteurs agricoles et de l'industrie alimentaire. L'initiative a pour but d'accroître la confiance entre les Canadiens et les agriculteurs afin d'aider les consommateurs à en apprendre davantage sur les produits agricoles canadiens, leur provenance et leur mode de production. Pour plus d'informations, veuillez consulter la pièce si jointe.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC (aafc.roundtable-table ronde.aac@agr.gc.ca).

Division de la consultation du secteur

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada

Qs and As for Pre-Departure Antigen Test

Introduction

Antigen tests have a lower sensitivity than molecular tests for detecting COVID-19 over the duration of infection, and are less likely to detect asymptomatic infections.

However, evidence indicates that antigen tests can detect cases with high viral load. In contrast to the 72-hour MOLECULAR test requirement, antigen tests must be professionally performed/observed no more than 1 day of travel, taking into account that because these tests have lower sensitivity, they should be performed as close as possible to travel. This, coupled with broad international availability of antigen tests, and high domestic vaccination rates, support adoption of professionally performed/observed antigen tests for the purposes of pre-arrival testing of travellers seeking to enter Canada. Accepting antigen tests under some circumstances brings Canada's border and travel measures into closer alignment with those of countries, including the US which accept evidence from a professionally performed/observed antigen test to meet pre-entry testing requirements. Additionally, recognizing professionally performed/observed negative antigen test results for Canada's pre-entry test requirement reduces the barriers to travel, given the higher cost and difficulty of acquiring molecular tests in some jurisdictions.

Easing of Travel Restrictions

On February 28, 2022, the Government of Canada adjusted its Travel Health Notice from a Level 3 to a Level 2, meaning that the Government is no longer recommending that Canadians avoid travel for non-essential purposes. At the same time, the Government of Canada is now accepting professionally observed negative antigen test results to satisfy pre-board/pre-entry testing requirements. This reduces the rate at which fully vaccinated travellers selected for mandatory randomized testing upon arrival in Canada. In addition, fully vaccinated asymptomatic travellers selected for arrival testing are no longer required to quarantine until receipt of a negative test result.

Accepting antigen tests under some circumstances brings Canada's border and travel measures into closer alignment with those of countries, including the US, which accept evidence from a professionally performed/observed antigen tests to meet pre-entry testing requirements. Closer alignment of pre-departure/pre-arrival testing requirements with the United States will ease some of the burden associated with cross-border travel between Canada and the United States by providing a more uniform testing standard for air travel between both countries. Accepting professionally observed negative antigen test results for Canada's pre-entry test requirement reduces the barriers to travel, given the higher cost and difficulty of acquiring molecular tests in some jurisdictions.

While professionally observed antigen tests are permitted for use as a pre-arrival test, more accurate molecular (such as PCR and RT-LAMP) test results continue to be required as valid proof of a previous positive COVID-19 infection. Since travellers with

proof of a prior COVID-19 infection with a molecular test are exempt from post-border testing requirements, including mandatory randomized testing, it is vital that the test used as evidence of prior infection is as accurate as possible.

Please see Annex B for more information on testing.

Annex A: Questions and Answers

Q1: What is the change to Canada's border measures with respect to Antigen Tests?

A1: Effective February 28, 2022, travellers required to provide a negative COVID-19 pre-entry test result have the option of using a professionally observed antigen test (taken no more than one day before their scheduled flight or arrival at the land border or marine port of entry) *or* a professionally observed molecular test result (taken no more than 72 hours before their scheduled flight or arrival at the land border or marine port of entry).

Covid-19 antigen test means a COVID-19 screening or diagnostic immunoassay that:

- a) Detects the presence of a viral antigen indicating the presence of COVID-19;
- b) Is authorized for sale in Canada or in another jurisdiction;
- c) If the test is self-administered, it is observed and the result is verified
 - I. In person by an accredited laboratory or testing provider, or
 - II. in real time by remote audio-visual means by the accredited laboratory or testing provider who provided the test; or
- d) If the test is not self-administered, an accredited laboratory or testing provider performs it.

Q2: What is a valid antigen test for the purpose of Canada's pre-arrival testing requirements?

A2: To be valid for the purpose of travel, the COVID-19 antigen test must be authorized for sale or distribution in Canada or in the jurisdiction in which it was obtained. It must be performed by a laboratory or testing provider, or, if self-administered, must be observed in person by a laboratory or testing care provider, or via audio-visual means with the laboratory or testing provider that provided the test.

Q3: What qualifies as a testing provider?

A3: Testing provider means:

- (a) a person who may provide COVID-19 screening or diagnostic testing services under the laws of the jurisdiction where the service is provided; or
- (b) an organization, such as a telehealth service provider or pharmacy, which may provide COVID-19 screening or diagnostic testing services under the laws of the

jurisdiction where the service is provided and that employs or contracts with a person referred to in paragraph (a).

Q4: Would an Antigen Test replace the molecular test (e.g. PCR)?

A4: No. Travellers have the option to take either a molecular test taken no more than 72 hours before their scheduled flight or arrival at the land border or marine port of entry or an antigen test taken no more than one day before their scheduled flight or arrival at the land border or marine port of entry.

Q5: Would a person be permitted to travel if they receive a negative molecular (e.g. PCR) test result following a positive professionally observed antigen test result?

A5: Travellers may present a negative professionally observed antigen test result collected no more than one day before, or a negative molecular test result collected no more than 72 hours before, their scheduled flight or arrival at the land border or marine port of entry. If a person receives a negative molecular test result following a positive antigen test result, they will be permitted to travel, so long as the test meets all of the requirements.

However, every person who enters Canada and for whom we have reasonable grounds to suspect they have COVID-19, exhibits signs and symptoms of COVID-19, knows that they have COVID-19 or has received a positive result *for any type of COVID-19 test* that was performed on a specimen collected within a period of 10 days before the day on which they enter Canada or on the day on which they enter Canada, must isolate themselves without delay in accordance with the instructions provided by a screening officer or quarantine officer. They must isolate in a suitable place and remain in isolation for 10 days (begins on the day on which the person enters Canada).

Q6: What advice will be given to travellers who present a positive pre-arrival antigen test at the land border?

A6: Foreign national travellers are not permitted entry with a positive pre-arrival COVID-19 test. Travellers with right of entry will be subject to the isolation requirements under the Order in Council (OIC), and must follow the instructions of a Quarantine Officer upon arrival. They may also be subject to a fine for not providing a negative pre-arrival test as required.

Q7: Will there be guidance to support officials in determining the validity of antigen test results?

A7: Travellers are required to provide evidence of a COVID-19 antigen test prior to boarding a flight to Canada, or upon entry via land or marine ports of entry.

Q8: What information must be included on the test results?

A8: Evidence of a COVID-19 antigen test means written evidence of a COVID-19 antigen test that contains the following information:

- a) traveller name and date of birth
- b) name and civic address of the laboratory or testing provider that performed, or observed the test and verified the test result
- c) the date on which the specimen was collected
- d) the test method used
- e) the test result

Q9: Can a positive result from an antigen test be used as proof of prior infection?

A9: No, a positive antigen test result cannot be used as proof of prior COVID-19 infection. This is because molecular tests are documented to be a higher quality test and can be verified because they were processed in a laboratory. It is difficult to verify that an antigen test was performed appropriately and due to issues of sensitivity (related to performance on asymptomatic individuals), we cannot accept them.

As travellers with valid proof of a prior positive COVID-19 infection are released from post-border testing requirements, it is vital that the test used as evidence is as accurate as possible. Due to the possibility of a false positive result from a rapid antigen test, a positive molecular test result will continue to be required as proof of a previous COVID-19 infection.

Q10: If a traveller tests positive on their antigen test, what are their options to eventually board a flight to Canada?

A10: Travellers who test positive on their antigen test have two options:

First, they can immediately seek a molecular test. If this test result is also **positive**, the traveller must isolate according to the requirements of the country in which they are located. After 10 days, they can use this positive molecular test result as proof of prior infection to board a flight to Canada. If the molecular test result is **negative**, the traveller can make arrangements to board a flight to Canada no more than 72 hours after the molecular test was administered.

Second, a traveller can arrange for additional professionally performed/observed antigen tests. If they obtain a negative test result on a subsequent antigen test, they can then board a flight to Canada. It is possible that those with a positive antigen test will continue to test positive so travellers will need to decide when to seek additional antigen tests.

However, upon entry to Canada every traveller who enters Canada and who has received a positive result *for any type of COVID-19 test* that was performed on a specimen collected within a period of 10 days before the day on which they enter Canada or on the day on which they enter Canada must isolate themselves without delay in accordance with the instructions provided by a screening officer or quarantine

officer. They must isolate in a suitable place and remain in isolation for 10 days (begins on the day on which the person enters Canada).

Q11: Since Feb. 28, 2022, do travellers who test positive while abroad still have to wait another 10 days before returning home to Canada?

A11: An individual with a positive pre-departure professionally observed antigen test (taken no more than one day before their initially scheduled flight departure) is considered infectious. They are not eligible for boarding until such a time as they can produce a negative test result (either a negative antigen test or molecular test, or positive molecular test taken 10-180 days ago). Anyone who tests positive should immediately isolate and follow all relevant public health guidance in that jurisdiction.

Public Health Agency of Canada (PHAC) is working with Transport Canada to finalize guidance for airlines and the travelling public on the forthcoming changes to the border measures.

Q12: If a traveller tests positive on a molecular test, and subsequently takes an antigen test that is negative, can they board a flight to Canada?

A12: Yes, a traveller is required to show proof of a negative test result in order to board a flight to Canada. However, upon entry to Canada the traveller will be required to isolate for 10 days if they received a positive test result *for any* type of COVID-19 test performed on a specimen collected within a period of 10 days before the day on which they enter Canada.

Q13: Can antigen tests be taken at home?

A13: Taking an unsupervised rapid antigen test at home is not sufficient to meet the pre-entry requirement. COVID-19 antigen tests may be self-administered *only* if it is observed and the result is verified, either in person by an accredited laboratory or testing provider, or in real time via an audio-visual connection by the accredited laboratory or testing provider who provided the test.

Other jurisdictions, such as the United States, follow a similar approach. Sample collection must be observed/supervised. Self-administration of antigen tests via telehealth is accepted, so long as the antigen test is an authorized product in the country of purchase.

Q14: When does a pre-board/arrival antigen test need to be taken?

A14: If travelling by air, antigen tests need to be taken no more than one day before the aircraft's initial scheduled departure time, or within another period set out under the *Aeronautics Act*.

By land or marine entry, the antigen test must be taken no more than one day prior to arrival at the port of entry in Canada.

Q15: Why 1-day rather than 24 hours?

A15: A 1-day time frame is used instead of 24 hours to provide more flexibility to travellers. By using a 1-day window, test acceptability does not depend on the time of the flight or the time of day that the test sample was taken.

For example, if a flight is at noon on a Wednesday, a traveller would be permitted to board the flight if the test was administered at any time the previous day.

Q16: How will testing requirements be handled for short trips?

A16: Testing requirements are the same regardless of trip duration.

Q17: If I take a short trip to the United States, can I undergo a pre-arrival test in Canada for the purpose of re-entry?

A17: No. You must undergo a COVID-19 test in the United States prior to returning to Canada.

Q18: What happens if a flight is delayed past the 1-day limit for testing?

A18: A negative COVID-19 test result is valid if administered within the requisite period prior to the flight's initial scheduled departure time. If the flight is delayed, pre-board test results will be accepted for up to an additional 24 hours.

Q19: If a traveller is transiting through Canada to another country, do they still need to get tested to meet Canadian requirements?

A19: No. If travelling by air, a person who plans to arrive at a Canadian airport on board an aircraft in order to transit to another country and to remain in a *sterile transit area*, as defined in section 2 of the *Immigration and Refugee Protection Regulations*, until they leave Canada, is exempt from the requirement to provide a pre-board negative COVID-19 test result. However, it is incumbent on travellers to meet the testing requirements of other transit countries and their country of final destination.

Various exemptions for connecting and transiting exist for residents of remote communities, such as:

For land and marine travellers: Pre-arrival tests are not required of habitual residents of the remote communities of Hyder, Alaska, Northwest Angle, Minnesota or Point Roberts, Washington, who seek to enter Canada to carry out everyday functions within neighbouring communities of their community, if the person intends to remain in those communities while in Canada and does not intend to transit from Canada to a community in the United States other than their community or to another country.

They are also not required for habitual residents of a place in Alaska who enter Canada via Yukon or northern Ports of Entry in British Columbia to access another place in Alaska or to return to their place of residence if neither they nor any other person in the conveyance leave the conveyance while in Canada.

Q20: Can a valid negative antigen test result be used for land/marine crossings or just for air travel?

A20: Yes. A professionally observed negative antigen test result can be used for all modes of travel.

Q21: Can antigen tests be used for children?

A21: Yes. Unless otherwise exempted, all travellers 5 years of age or older must provide proof of an accepted COVID-19 test result:

- A negative COVID-19 test result collected within the applicable timeframe.
- Proof of a positive COVID-19 infection, confirmed via molecular test, within at least 10 calendar days and no more than 180 calendar days before flights initial departure time or before entering Canada via land or marine port of entry.

Q22: Can a traveller be exempted from pre-arrival testing requirements?

A22: Yes. There are a limited number of cohorts exempt from the requirement to present a negative pre-arrival COVID-19 test result, such as persons delivering essential goods and services, certain trans-border communities, and others. Please consult the travel.gc.ca at [COVID-19 Travel: Checklists for requirements and exemptions - Travel restrictions in Canada – Travel.gc.ca](https://travel.gc.ca/travel-alerts/notices/20210810-001)

Resources:

- Explanatory Note published to support the Jan 31, 2022 QIO OIC 74
- [Interim Guidance on RAT](#)
- [Minimizing the Risk of Exposure to COVID-19 in Canada Order \(Quarantine, Isolation and Other Obligations\)](#)
- [National Guidance on use of RAT](#)
- [\(Centres for Disease Control and Prevention USA\) Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Documentation of Recovery from COVID-19](#)

Annex B - Excerpt from Explanatory Note published to support the Jan 31, 2022 QIO

Testing

Testing capabilities advanced significantly in early 2021. Over 197 countries and territories require a negative pre-travel COVID-19 test or medical certificate as a condition of entry into their jurisdictions. The United States (US), for instance, currently requires that all travellers arriving by air to the US have evidence of a negative pre-departure molecular or antigen test no more than one day prior to boarding a flight to

the US, irrespective of vaccination status. The US does not currently require testing for entry at the land border.

Antigen tests have a lower sensitivity than molecular tests for detecting COVID-19 over the duration of infection, and are less likely to detect asymptomatic infections. However, evidence indicates that rapid antigen tests (RATs) can detect most cases with high viral load, who are the most likely to be infectious. This, coupled with broad international availability of RATs, high domestic vaccination rates, and the improving epidemiological situation in Canada supports adoption of RATs for the purposes of pre-arrival testing of travellers seeking to enter Canada. Accepting RATs under some circumstances brings Canada's border and travel measures into closer alignment with those of many other countries, including the US and many G7 allies, which either do not have pre-entry testing requirements in effect or accept evidence from RATs to meet pre-entry testing requirements. Additionally, recognizing negative RAT results for Canada's pre-entry test requirement reduces the barriers to travel, given the higher cost and difficulty of acquiring molecular tests in some jurisdictions.

Available science demonstrates that, as is the case with many other viruses, a person may continue to obtain a positive molecular test result up to 180 days after their infection, even though they are no longer considered infectious. Positive molecular test results of previously infected individuals, for tests performed up to 180 days prior, should not be considered as evidence of a new infection posing risk, but rather that a person has recovered from a prior COVID-19 infection. Since a positive test result may inadvertently prevent a recovered patient from entering Canada, acceptable proof of prior infection from an asymptomatic traveller is accepted as an alternative to a negative pre-arrival test, and as an alternative to the requirement to test upon arrival. Requiring that prior positive test results be obtained at least 10 days before the initial scheduled departure (by air) or arrival time (by land) allows for the time needed to become non-infectious, thus preventing those persons who may be infectious from travelling and possibly transmitting COVID-19 upon travel to Canada. Due to the possibility of a false positive result from a rapid antigen test, a positive molecular test result will continue to be required as proof of a previous COVID-19 infection.

Questions et réponses sur le test d'antigène avant le départ

Introduction

Les tests antigéniques ont une sensibilité plus faible que les tests moléculaires pour détecter la COVID-19 pendant la durée de l'infection, et ils sont moins susceptibles de détecter les infections asymptomatiques.

Cependant, les données probantes indiquent que les tests antigéniques peuvent détecter des cas avec une charge virale élevée. Contrairement à l'exigence relative au test MOLÉCULAIRE 72 heures avant le départ, les tests antigéniques doivent être effectués ou observés par des professionnels pendant au plus une journée avant le déplacement, en tenant compte du fait que ces tests ont une sensibilité plus faible et qu'ils doivent être effectués le plus près possible du moment de déplacement. Cette situation, en combinaison avec la grande disponibilité internationale des tests antigéniques et aux taux élevés de vaccination au pays, appuie l'adoption de tests antigéniques effectués ou observés par des professionnels aux fins des tests de dépistage avant l'arrivée des voyageurs qui cherchent à entrer au Canada.

L'acceptation des tests antigéniques dans certaines circonstances permet au Canada de mieux harmoniser ses mesures frontalières et de voyage avec celles des pays, y compris les États-Unis, qui acceptent les preuves d'un test antigénique effectué ou observé par des professionnels afin de respecter les exigences relatives aux tests préalables à l'entrée. De plus, le fait de reconnaître les résultats négatifs de tests antigéniques effectués ou observés par des professionnels pour l'exigence de test préalable à l'entrée au Canada réduit les obstacles aux déplacements, compte tenu du coût plus élevé des tests moléculaires et de la difficulté d'en obtenir dans certaines administrations.

Assouplissement des restrictions de voyage

Depuis le 28 février 2022, le gouvernement du Canada a changé le niveau 3 de ses conseils de santé aux voyageurs pour le niveau 2, ce qui signifie qu'on ne recommande plus aux Canadiens d'éviter de voyager à des fins non essentielles. De plus, le gouvernement du Canada accepte maintenant les résultats négatifs des tests antigéniques administrés par des professionnels pour satisfaire aux exigences de dépistage d'avant l'embarquement ou avant l'entrée au Canada. Cela réduit le taux de sélection des voyageurs entièrement vaccinés pour un dépistage obligatoire aléatoire à l'arrivée au Canada. De plus, cela élimine l'exigence que les voyageurs asymptomatiques entièrement vaccinés qui sont sélectionnés pour un dépistage à l'arrivée soient mis en quarantaine jusqu'à la réception d'un résultat négatif.

Le fait d'accepter les tests antigéniques dans certaines circonstances permet au Canada de mieux harmoniser ses mesures frontalières et de voyage avec celles des pays, y compris les États-Unis, qui acceptent les preuves de tests antigéniques effectués/administrés par des professionnels afin de respecter les exigences en matière de tests préalables à l'entrée. Une harmonisation plus étroite des exigences relatives

aux tests avant le départ et avant l'arrivée avec celles des États-Unis allégera une partie du fardeau associé aux déplacements transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis en fournissant une norme de test plus uniforme pour les déplacements aériens entre les deux pays. L'acceptation de résultats négatifs de tests antigéniques effectués par des professionnels pour l'exigence de test préalable à l'entrée au Canada réduit les obstacles aux déplacements, compte tenu du coût plus élevé des tests moléculaires et de la difficulté d'en obtenir dans certaines juridictions.

Les tests antigéniques administrés par des professionnels sont autorisés comme test préalable à l'arrivée, toutefois les résultats de tests moléculaires plus précis (comme le test PCR et le test RT-LAMP) sont encore requis comme preuve valide d'une infection antérieure positive à la COVID-19. Étant donné que les voyageurs qui ont une preuve d'une infection antérieure à la COVID-19 à l'aide d'un test moléculaire sont exemptés des exigences relatives aux tests après le passage de la frontière, y compris les tests aléatoires obligatoires, il est essentiel que le test utilisé comme preuve d'une infection antérieure soit le plus exact possible.

Veuillez consulter l'annexe B pour de plus amples renseignements sur le dépistage.

Annexe A : Questions et réponses

Q1 : Quel est le changement apporté aux mesures frontalières du Canada en ce qui concerne les tests antigéniques?

R1 : Depuis le 28 février 2022, les voyageurs qui doivent fournir un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 avant l'entrée ont la possibilité d'utiliser un test antigénique effectué par un professionnel (au plus tard une journée avant leur vol prévu ou leur arrivée à la frontière terrestre ou au point d'entrée maritime), ou de fournir un résultat de test moléculaire administré par un professionnel (au plus tard 72 heures avant le vol prévu ou l'arrivée à la frontière terrestre ou au point d'entrée maritime).

Le test antigénique de la COVID-19 est un test de dépistage de la COVID-19 ou un test immunodiagnostique qui :

- a) détecte la présence d'un antigène viral indiquant la présence de la COVID-19;
- b) est autorisé à la vente au Canada ou dans d'autres juridictions;
- c) si le test est auto-administré, il est effectué sous observation et le résultat est vérifié :
 - I. en personne par un laboratoire ou un fournisseur de tests agréé, ou;
 - II. en temps réel par des moyens audiovisuels à distance par le laboratoire ou le fournisseur de tests agréé qui a fourni le test;
- d) si le test n'est pas auto-administré, il est effectué par un laboratoire ou un fournisseur de tests agréé.

Q2 : Qu'est-ce qu'un test antigénique valide aux fins des exigences du Canada en matière de tests préalables à l'arrivée?

R2 : Pour être valide aux fins du voyage, le test antigénique de la COVID-19 doit être autorisé à la vente ou à la distribution au Canada ou dans la juridiction où il a été obtenu. Le test doit être effectué par un laboratoire ou un fournisseur de services d'analyse, ou, s'il est auto-administré, doit être observé en personne par un laboratoire ou un fournisseur de tests, ou par des moyens audiovisuels avec le laboratoire ou le fournisseur de services d'analyse qui a fourni le test.

Q3 : Qu'est-ce qui constitue un fournisseur de tests?

R3 : Fournisseur de test signifie :

- a) une personne qui peut fournir des services de dépistage ou de test de la COVID-19 en vertu des lois de la juridiction où le service est fourni;
- b) une organisation, comme un fournisseur de services de télésanté ou une pharmacie, qui peut fournir des services de dépistage ou de test de la COVID-19 en vertu des lois de la juridiction où le service est fourni et qui emploie une personne visée à l'alinéa a) ou conclut un contrat avec elle.

Q4 : Un test antigénique remplacerait-il le test moléculaire (p. ex., PCR)?

R4 : Non. Les voyageurs ont la possibilité de passer un test moléculaire au plus tard 72 heures avant leur vol prévu ou leur arrivée à la frontière terrestre ou au point d'entrée maritime, ou de passer un test antigénique au plus tard une journée avant leur vol prévu ou leur arrivée à la frontière terrestre ou au point d'entrée maritime.

Q5 : Une personne sera-t-elle autorisée à voyager si elle reçoit un résultat négatif au test moléculaire (p. ex., PCR) à la suite d'un résultat positif au test de dépistage antigénique observé par un professionnel?

A5 : Les voyageurs peuvent présenter un résultat négatif de test antigénique observé par des professionnels et prélevé au plus tard une journée avant le déplacement. Ils peuvent aussi présenter un résultat négatif de test moléculaire prélevé au plus tard 72 heures avant leur vol prévu ou leur arrivée à la frontière terrestre ou au point d'entrée maritime. Si une personne reçoit un résultat négatif au test moléculaire à la suite d'un résultat positif au test antigénique, elle sera autorisée à voyager, pourvu que le test réponde à toutes les exigences.

Toutefois, toute personne qui entre au Canada et pour laquelle nous avons des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est atteinte de la COVID-19, qui présente des signes et des symptômes de la COVID-19, qui sait qu'elle est atteinte de la COVID-19 ou qui a reçu un résultat positif *pour tout type de test de la COVID-19* effectué sur un échantillon prélevé dans une période de 10 jours avant le jour de son entrée au Canada ou le jour de son entrée au Canada, doit s'isoler sans délai conformément aux instructions fournies par un agent de contrôle ou un agent de quarantaine. Les

voyageurs doivent s'isoler dans un endroit convenable et demeurer isolés pendant 10 jours (à compter de la date d'entrée au Canada).

Q6 : Quels conseils donnerez-vous aux voyageurs qui présentent un test antigénique avec résultat positif avant l'arrivée à la frontière terrestre?

R6 : Les voyageurs étrangers ne sont pas autorisés à entrer au pays s'ils ont reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 avant leur arrivée. Les voyageurs ayant un droit d'entrée seront assujettis aux exigences d'isolement du Décret et devront suivre les instructions d'un agent de quarantaine à leur arrivée. Ils peuvent également être passibles d'une amende s'ils n'ont pas fourni un résultat négatif au test préalable à l'arrivée, tel qu'exigé.

Q7 : Y aura-t-il des directives pour aider les fonctionnaires à déterminer la validité des résultats des tests antigéniques?

R7 : Les voyageurs doivent fournir la preuve d'un test antigénique de la COVID-19 avant de monter à bord d'un vol à destination du Canada ou à leur entrée à l'un des points d'entrée terrestres ou maritimes.

Q8 : Quels renseignements doivent être inclus dans les résultats du test?

R8 : La preuve d'un test antigénique de la COVID-19 est la preuve écrite qui contient les renseignements suivants :

- a) nom et date de naissance du voyageur;
- b) le nom et l'adresse du laboratoire ou du fournisseur de test qui a effectué ou observé le test et vérifié le résultat du test;
- c) la date à laquelle le spécimen a été prélevé;
- d) la méthode de test utilisée;
- e) le résultat du test.

Q9 : Un résultat positif d'un test antigénique peut-il servir de preuve d'infection antérieure?

R9 : Non. Un résultat positif au test antigénique ne peut pas être utilisé comme preuve d'une infection antérieure à la COVID-19. Cela est dû au fait qu'il est démontré que les tests moléculaires sont de meilleure qualité et peuvent être vérifiés parce qu'ils ont été traités en laboratoire. Il est difficile de vérifier si un test antigénique a été effectué de façon appropriée et, en raison de problèmes de sensibilité (liés à la performance des tests chez les personnes asymptomatiques), nous ne pouvons pas les accepter.

Étant donné que les voyageurs qui ont une preuve valide d'une infection antérieure à la COVID-19 sont exemptés des exigences de dépistage après la frontière, il est essentiel que le test utilisé comme preuve soit le plus exact possible. En raison de la possibilité d'un résultat faussement positif à un test antigénique rapide, un résultat positif à un test moléculaire reste encore requis comme preuve d'une infection antérieure à la COVID-19.

Q10 : Si un voyageur obtient un résultat positif à son test antigénique, quelles sont ses options pour éventuellement monter à bord d'un vol à destination du Canada ?

R10 : Un voyageur dont le test antigénique est positif a deux options :

Premièrement, il peut immédiatement passer un test moléculaire. Si ce résultat est également **positif**, le voyageur doit s'isoler conformément aux exigences du pays où il se trouve. Après 10 jours, il peut utiliser ce résultat positif de test moléculaire comme preuve d'infection antérieure pour monter à bord d'un vol à destination du Canada. Si le résultat du test moléculaire est **négatif**, le voyageur peut prendre des dispositions pour monter à bord d'un vol à destination du Canada dans les 72 heures suivant l'administration du test moléculaire.

Deuxièmement, un voyageur peut prendre des dispositions pour que des tests antigéniques supplémentaires soient effectués ou observés par des professionnels. S'il obtient un résultat négatif à un test antigénique subséquent, il peut alors monter à bord d'un vol à destination du Canada. Il est possible que les personnes ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage antigénique aient un nouveau résultat positif, de sorte que les voyageurs devront décider à quel moment ils doivent se soumettre à d'autres tests de dépistage antigéniques.

Toutefois, tout voyageur qui entre au Canada et qui a reçu un résultat positif *pour tout type de test de la COVID-19* effectué sur un échantillon prélevé dans les 10 jours précédant le jour de son entrée au Canada ou le jour de son entrée au Canada doit s'isoler sans délai conformément aux instructions fournies par un agent de contrôle ou un agent de quarantaine. Les voyageurs doivent s'isoler dans un endroit convenable et demeurer isolés pendant 10 jours (à compter de la date d'entrée au Canada).

Q11 : Depuis le 28 février 2022, les voyageurs qui obtiennent un résultat positif au test de dépistage à l'étranger doivent-ils encore attendre 10 jours avant de retourner au Canada ?

R11 : Une personne qui a obtenu un résultat positif à un test antigénique observé par un professionnel avant le départ (au plus tard un jour avant le départ prévu) est considérée comme contagieuse. Elle n'est pas admissible à l'embarquement jusqu'à ce qu'elle reçoive un résultat négatif au test (soit un résultat négatif de test antigénique ou un résultat positif de test moléculaire effectué de 10 à 180 jours précédemment). Quiconque obtient un résultat positif doit immédiatement s'isoler et suivre toutes les directives pertinentes en matière de santé publique de la juridiction où il se trouve.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) travaille avec Transports Canada pour finaliser les directives à l'intention des compagnies aériennes et du public voyageur sur les changements à venir aux mesures frontalières.

Q12 : Si un voyageur obtient un résultat positif à un test moléculaire et qu'il obtient par la suite un résultat négatif à un test antigénique, peut-il monter à bord d'un vol à destination du Canada?

A12 : Oui. Le voyageur doit présenter une preuve de résultat négatif au test pour monter à bord d'un vol à destination du Canada. Toutefois, à son entrée au Canada, le voyageur devra s'isoler pendant 10 jours s'il a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 effectué sur un spécimen prélevé dans les 10 jours précédant son entrée au Canada.

Q13 : Les tests antigéniques peuvent-ils être effectués à la maison?

R13 : Il ne suffit pas de passer un test rapide de dépistage antigénique sans supervision à la maison pour satisfaire à l'exigence préalable à l'entrée. Les tests de dépistage de la COVID-19 ne peuvent être auto-administrés que s'ils sont observés et que le résultat est vérifié, soit en personne par un laboratoire ou un fournisseur de tests agréé, soit en temps réel par une connexion audiovisuelle par le laboratoire ou le fournisseur de tests agréé qui a fourni le test.

D'autres pays, comme les États-Unis, adoptent une approche semblable. Le prélèvement des échantillons doit être observé ou supervisé. L'auto-administration de tests antigéniques par un service de télésanté est acceptée, à condition que le test antigénique soit un produit autorisé à l'achat dans le pays.

Q14 : Quand faut-il passer un test antigénique avant l'embarquement ou à l'arrivée?

R14 : Si vous voyagez par avion, les tests antigéniques doivent être effectués au plus tard un jour avant l'heure de départ prévue de l'aéronef ou dans un autre délai prévu par la *Loi sur l'aéronautique*.

Par voie terrestre ou maritime, le test antigénique doit être effectué au plus tard un jour avant l'arrivée au point d'entrée au Canada.

Q15 : Pourquoi une journée plutôt que 24 heures?

R15 : On utilise un délai d'une journée au lieu de 24 heures pour offrir plus de souplesse aux voyageurs. En utilisant une fenêtre d'une journée, l'acceptabilité du test ne dépend pas de l'heure du vol ou de l'heure à laquelle l'échantillon a été prélevé.

Par exemple, si un vol est à midi un mercredi, un voyageur serait autorisé à monter à bord du vol si le test a été administré à tout moment la veille.

Q16 : Comment les exigences en matière de tests seront-elles traitées pour les déplacements de courte durée?

R16 : Les exigences relatives aux tests sont les mêmes, peu importe la durée du voyage.

Q17 : Si je fais un court voyage aux États-Unis, puis-je me soumettre à un test de dépistage avant l'arrivée au Canada aux fins de mon retour au pays?

R17 : Non. Vous devez vous soumettre à un test de dépistage de la COVID-19 aux États-Unis avant de revenir au Canada.

Q18 : Que se passe-t-il si un vol est retardé au-delà de la limite d'un jour pour les tests?

R18 : Un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 est valide s'il est administré dans la période requise avant l'heure de départ prévue initiale du vol. Si le vol est retardé, les résultats des tests préalables à l'embarquement seront acceptés pour une période prolongée d'un maximum de 24 heures.

Q19 : Si un voyageur transite par le Canada pour se rendre dans un autre pays, doit-il tout de même passer un test de dépistage pour satisfaire aux exigences canadiennes?

R19 : Non. Dans le cas d'un voyage aérien, une personne qui prévoit arriver à un aéroport canadien à bord d'un aéronef afin de transiter vers un autre pays et de demeurer dans une zone de transit stérile, au sens de l'article 2 du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, jusqu'à ce qu'elle quitte le Canada, est exemptée de l'obligation de fournir un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 avant l'embarquement. Cependant, il incombe aux voyageurs de satisfaire aux exigences en matière de tests des autres pays de transit et de leur pays de destination.

Il existe diverses exemptions pour le raccordement et le transit pour les résidents des collectivités éloignées.

Pour les voyageurs par modes terrestres et maritimes : Les résidents habituels des collectivités éloignées de Hyder, en Alaska, de Northwest Angle, au Minnesota, ou de Point Roberts, dans l'État de Washington, qui cherchent à entrer au Canada pour remplir des fonctions quotidiennes dans les collectivités avoisinantes ne sont pas tenus de se soumettre à un test de dépistage avant leur arrivée si la personne a l'intention de demeurer dans ces collectivités pendant qu'elle est au Canada et n'a pas l'intention de transiter du Canada vers une collectivité aux États-Unis autre que leur collectivité, ou dans un autre pays.

Les exigences ne s'appliquent pas pour les résidents habituels d'un lieu en Alaska qui entrent au Canada par les points d'entrée du Yukon ou du nord de la Colombie-Britannique pour accéder à un autre endroit en Alaska ou retourner à leur lieu de résidence si ni eux ni aucune autre personne dans le moyen de transport ne quittent le moyen de transport pendant qu'ils sont au Canada.

Q20 : Un résultat négatif valide du test antigénique peut-il être utilisé pour le transport terrestre ou maritime, ou seulement pour le transport aérien?

R20 : Oui. Un résultat négatif de test antigénique observé par un professionnel peut être utilisé pour tous les modes de transport.

Q21 : Les tests antigéniques peuvent-ils être utilisés pour les enfants?

R21 : Oui. À moins d'une exemption, tous les voyageurs de 5 ans et plus doivent fournir la preuve d'un résultat de test de dépistage de la COVID-19 accepté :

- résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 prélevé dans le délai applicable;
- preuve d'une infection positive à la COVID-19, observée au moyen d'un test moléculaire, dans un délai d'au moins 10 jours civils et d'au plus 180 jours civils avant l'heure de départ initiale du vol ou avant l'entrée au Canada par voie terrestre ou maritime.

Q22 : Un voyageur peut-il être exempté des exigences relatives aux tests avant l'arrivée?

R22 : Oui. Quelques cohortes sont exemptées de l'obligation de présenter un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 avant l'arrivée, comme les personnes qui livrent des biens et des services essentiels, des membres de certaines collectivités transfrontalières et d'autres. D'autres renseignements sont disponibles sur la page Web du gouvernement [Voyages et COVID-19 : Listes de vérification des exigences et des exemptions](#).

Ressources :

- Note explicative publiée à l'appui du Décret 74 QIAO du 31 janvier 2022
- [Lignes directrices provisoires sur l'utilisation de tests de détection rapides d'antigènes](#)
- [Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada \(quarantaine, isolement et autres obligations\)](#)
- [Lignes directrices nationales sur l'utilisation de tests de détection rapides d'antigènes](#)
- [\(Centres for Disease Control and Prevention USA\) Exigences des preuves d'un test négatif de la COVID-19 ou Documentation sur les soins et la guérison de la COVID-19](#)

Annexe B – Extrait de la note explicative publiée à l'appui du Décret QIAO du 31 janvier 2022

Dépistage

Les capacités de dépistage ont considérablement progressé au début de 2021. Plus de 197 pays et territoires exigent un test négatif pour la COVID-19 avant le voyage ou un certificat médical comme condition d'entrée sur leur territoire. Les États-Unis, par exemple, exigent actuellement que tous les voyageurs arrivant par avion aux États-Unis aient des preuves d'un test moléculaire ou antigénique négatif avant le départ, au plus tard un jour avant de monter à bord d'un vol à destination des États-Unis, peu importe leur statut vaccinal. À l'heure actuelle, les États-Unis n'exigent pas de test à la frontière terrestre.

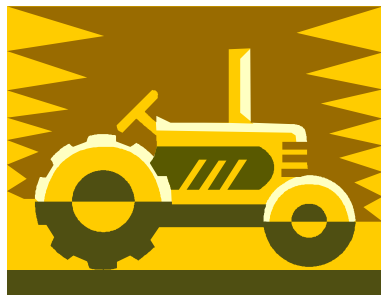
Les tests antigéniques ont une sensibilité plus faible que les tests moléculaires pour détecter la COVID-19 pendant la durée de l'infection, et ils sont moins susceptibles de détecter les infections asymptomatiques. Cependant, les données probantes indiquent que les tests antigéniques rapides (TAR) peuvent détecter la plupart des cas de charge virale élevée, qui sont les plus susceptibles d'être infectieux. Cette situation, conjuguée à la grande disponibilité internationale de TAR, aux taux élevés de vaccination au pays et à l'amélioration de la situation épidémiologique au Canada, appuie l'adoption de TAR aux fins de tests de dépistage avant l'arrivée des voyageurs qui cherchent à entrer au Canada. Le fait d'accepter des TAR dans certaines circonstances harmonise les mesures frontalières et de voyage du Canada avec celles de nombreux autres pays, y compris les États-Unis et de nombreux alliés du G7, qui n'ont pas d'exigences en matière de tests préalables à l'entrée ou qui acceptent des preuves de TAR pour répondre aux exigences relatives aux tests à l'entrée. De plus, la reconnaissance des résultats négatifs de TAR pour l'exigence de test préalable à l'entrée au Canada réduit les obstacles aux déplacements, compte tenu du coût plus élevé des tests moléculaires et de la difficulté d'en obtenir dans certaines administrations.

Les données scientifiques disponibles montrent que, comme c'est le cas pour de nombreux autres virus, une personne peut présenter un résultat positif au test moléculaire jusqu'à 180 jours après son infection, même si elle n'est plus considérée comme infectieuse. Les résultats positifs de tests moléculaires de personnes infectées antérieurement, avec des tests effectués jusqu'à 180 jours auparavant, ne doivent pas être considérés comme des preuves d'une nouvelle infection posant un risque, mais plutôt comme des preuves qu'une personne s'est rétablie d'une infection antérieure à la COVID-19. Étant donné qu'un résultat positif au test peut empêcher un patient rétabli d'entrer au Canada, une preuve acceptable d'infection antérieure d'un voyageur asymptomatique est une solution de rechange à un test négatif avant l'arrivée et une solution de rechange à l'exigence de test à l'arrivée. Le fait d'exiger que les résultats de tests positifs soient obtenus au moins 10 jours avant le départ prévu (par avion) ou l'heure d'arrivée (par voie terrestre) garantit que la personne ne sera plus infectieuse,

empêchant ainsi les personnes susceptibles d'être contagieuses de voyager et de transmettre la COVID-19 lors d'un voyage au Canada. En raison de la possibilité d'un résultat faussement positif à un test antigénique rapide, un résultat positif à un test moléculaire sera encore requis comme preuve d'une infection antérieure à la COVID-19.

AgriCommunication Program

The AgriCommunication program is a three-year, up to **\$8 million** federal initiative that will focus specifically on supporting activities which increase appreciation and pride in the contributions of farmers and the food industry and enhance public trust. The agriculture awareness activities will help strengthen public trust about the origin of the food Canadians eat and how it is produced.



DETAILS

The component will provide **non-repayable contributions** to projects that focus on one or more of the following priorities:

- Consumer awareness – increase Canadian consumers' appreciation of industry efforts in farming practices
- Sector awareness – increase sector understanding of consumer concerns, preferences and trends
- Environmental sustainability – increase awareness of Canadian agricultural best practices

FUNDING

- Non-repayable contribution payment.
- Cost-shared on a 70:30 ratio, with AAFC covering 70% and the recipients covering 30%.
- A more favourable cost-share may be applied for underrepresented groups within the agricultural sector.
- Total government funding (including federal, provincial, territorial and municipal governments or their agencies) will not typically exceed 85 per cent of total eligible costs.

APPLICATION PROCESS

After you apply, a full review and assessment of your application against the principles and criteria of the component will be carried out.

WHO IS ELIGIBLE?

Eligible applicants include **not-for-profit**:

- industry associations,
- Indigenous groups.

Associations should operate on a national basis.

Consideration may be given to regional not-for-profit associations if there is no representation at the national level, and the applicant can demonstrate the ability to deliver a project that is national, and/or agriculture and agri-food sector wide in scope.

The program will also support activities undertaken by important domestic agricultural fairs and exhibitions which have broad agriculture awareness activities which will help strengthen public trust about the origin of the food they eat and how it is produced.

*Commodity organizations, academic institutions, for-profit organizations, and individuals are not eligible to receive funding under this program component.

TIMELINE

- Applications will be accepted from December 9, 2021 on an ongoing basis until September 30, 2023 or until otherwise announced by the program, or until funding has been fully committed.
- Applicants who want to complete activities before March 1, 2022 should contact the Program to discuss their application.
- The Program ends March 31, 2024.

More Information

Website: [AgriCommunication Program](#)

Email: aafc.agricompetitivenessagr-competitivite.aac@agr.gc.ca

Telephone: 1-877-246-4682

Programme Agri-communication

Le program Agri-communication est une initiative fédérale triennale qui prévoit jusqu'à **8 millions de dollars** qui portera spécifiquement sur les activités connexes qui accroissent l'appréciation et la fierté à l'égard des contributions des producteurs agricoles et de l'industrie alimentaire et qui renforcent la confiance du public. Les activités de sensibilisation à l'agriculture contribueront à renforcer la confiance du public quant à l'origine des aliments que les Canadiens consomment et à la manière dont ils sont produits.



DÉTAILS

Le volet fournira des **contributions non remboursables** pour des projets qui portent principalement sur l'une ou l'autre des priorités suivantes :

- Sensibilisation des consommateurs – accroître la valorisation par les consommateurs canadiens des efforts de l'industrie en matière de pratiques agricoles
- Sensibilisation du secteur – accroître la compréhension du secteur face aux préoccupations, aux préférences et aux tendances des consommateurs
- Durabilité environnementale – accroître la sensibilisation aux meilleures pratiques agricoles

FINANCEMENT

- Paiements de contribution non remboursables.
- Partage des coûts selon un ratio 70:30, 70 % pour AAC et 30 % pour les bénéficiaires.
- Un partage des coûts plus favorable pourrait être entretenu pour les groupes sous-représentés dans le secteur agricole, selon un ratio 85 :15.
- Le financement gouvernemental total (gouvernements fédéral, provincial, territorial et municipal, ainsi que leurs organismes) généralement ne dépassera pas 85 pour cent des coûts admissibles totaux.

PROCESSUS DE DEMANDE

Une fois que votre demande est envoyée, celle-ci fera l'objet d'une évaluation complète en fonction des principes et critères du volet.

QUI EST ADMISSIBLE?

Les demandeurs admissibles sont, entre autres, des organismes à but non lucratif comme les suivants :

- associations sectorielles,
- groupes autochtones.

Les associations doivent exercer des activités à l'échelle nationale.

Les demandes d'associations sans but lucratif régionales pourraient être envisagées s'il n'y a aucune représentation à l'échelle nationale et si le demandeur peut démontrer sa capacité de réaliser un projet qui a une portée nationale et/ou qui touche l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

Le programme appuie également des activités entreprises par d'importantes foires et expositions agricoles nationales qui ont de fortes composantes internationales et nationales, ainsi que des activités génériques de sensibilisation à l'agriculture qui contribuent à renforcer la confiance du public envers l'origine des aliments qu'ils mangent et la façon dont ils sont produits.

*Les associations de producteurs, les établissements universitaires, les organismes à but lucratif et les particuliers ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre de ce volet.

ÉCHÉANCIER

- Les demandes seront acceptées du 9 décembre 2021 jusqu'à 30 septembre 2023 et continuera jusqu'à l'intégralité des fonds ait été affectée, ou qu'une annonce contraire soit publiée dans le cadre du programme.
- Les demandeurs qui veulent compléter leurs activités avant le 31 mars 2022 devraient communiquer avec le responsable du programme.
- Le programme prend fin le 31 mars 2024.

De plus amples renseignements

La page Web: [Programme Agri-communication](#)

Courriel : aafc.agricompetitivenessagr-competitivite.aac@agr.gc.ca

Téléphone : 1-877-246-4682

